



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Fourth Meeting of States Parties  
to the Convention on Cluster Munitions**

**Statement by**

**Ambassador Urs Schmid  
Head of the Swiss Delegation**

**General exchange of views / Universalization**

\* \* \* \* \*

***Quatrième Assemblée des Etats Parties  
à la Convention sur les armes à sous-munitions***

***Déclaration prononcée par***

***l'Ambassadeur Urs Schmid  
Chef de délégation***

***Débat général / universalisation***

***Lusaka, le 10 septembre 2013***

Check against delivery  
*Seul le texte prononcé fait foi*

Madame la Présidente,

Ma délégation tient à remercier vivement la Zambie de l'organisation de cette quatrième Assemblée des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. La cérémonie d'ouverture qui s'est tenue hier démontre l'important rôle que joue votre pays dans la Convention.

Sur un plan plus personnel, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette quatrième Assemblée des Etats parties et vous suis reconnaissant pour la responsabilité et l'engagement que vous démontrez dans ce processus important. De la même manière, la Suisse souhaite remercier la Norvège et sa présidence de la 3<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties pour son engagement au cours de l'année écoulée.

Je me réjouis particulièrement de prendre la parole car la Suisse se présente dans le cadre d'une Assemblée des Etats parties pour la première fois comme un Etat partie à cette importante Convention. Ce traité et ses différentes dispositions sont devenus force de loi en Suisse le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

Je me permets également de souligner que la Suisse a révisé sa législation afin de permettre la mise en œuvre pleine et entière de la Convention. Cette révision de la loi sur le matériel de guerre, qui est entrée en vigueur le 1 février 2013, prévoit une interdiction complète des armes à sous-munitions et des sanctions appropriées pour toute violation. La Suisse a aussi complété cette même loi d'une interdiction expresse du financement direct du développement, de la fabrication et de l'acquisition de matériel de guerre prohibé, dont les armes à sous-munitions. Lorsque des transactions ont pour but de contourner l'interdiction du financement direct, elles sont elles aussi interdites.

De fait, les armes à sous-munitions seront désormais classées dans la catégorie des armes prohibées dans le droit suisse, dont relèvent déjà les armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que les mines antipersonnel.

Je souhaite également saluer tous les Etats qui ont finalisé ce processus ou adhéré à la Convention depuis la troisième Assemblée des Etats parties. Si nous pouvons nous réjouir que le nombre d'Etats parties se monte aujourd'hui à quatre-vingt trois, il est cependant clair que l'universalisation de la CCM reste un des défis majeurs auxquels nous nous devons de nous atteler.

Comme cela a été le cas dès l'élaboration de la Convention et jusqu'à aujourd'hui, vous pouvez compter sur l'appui et l'engagement de la délégation suisse lors de cette Assemblée et, plus largement, de mon gouvernement, dans la lutte contre les armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre.

Ainsi, la Suisse entend continuer à s'engager activement pour le renforcement, la mise en œuvre et l'application universelle de la Convention sur les armes à sous-munitions. Afin de faire une véritable différence sur le terrain, la Suisse a intégré ses efforts en matière de promotion de la Convention sur les armes à sous-munitions dans sa stratégie antimines pour les années 2012-2015. Au vue de la proximité des défis de ce régime avec d'autres instruments, en particulier la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, une telle approche permet en particulier de renforcer l'impact des efforts entrepris sur le terrain. Ceci s'applique notamment aux actions de déminage ou d'enlèvement d'engins non explosés, de destruction des stocks ou de l'amélioration de la qualité de vie des survivants.

Madame la Présidente,

Si nous nous félicitons des avancées accomplies à ce jour, d'importants défis restent à relever. Les armes à sous-munitions continuent malheureusement à être employées dans des théâtres d'opération. Le nombre d'Etats contaminés par les armes à sous-munitions reste élevé, tout comme le nombre de victimes. D'importantes questions se posent également quant à la dépollution des terres contaminées par les armes à sous-munitions. Nous reviendrons plus en détail sur ces différents sujets et d'autres dans des déclarations ultérieures.

Finaliser l'architecture de la mise en œuvre de la Convention représente également un défi à relever promptement. L'établissement d'une ISU permettra aux Etats, en particulier ceux affectés par les armes à sous-munitions, de bénéficier d'un soutien pour la mise en œuvre de la Convention ainsi que d'un organe indépendant qui permettra une coopération internationale effective entre les Etats parties. La Suisse est prête à soutenir pleinement l'établissement de l'ISU au sein du CIDHG à Genève selon les décisions de la deuxième et troisième Assemblée des Etats parties. Je vous assure de l'engagement politique et concret de la Suisse, y inclus avec le financement nécessaire.

Madame la Présidente,

La Convention sur les armes à sous-munition constitue un pas important dans le domaine du désarmement et pour une meilleure protection des civils. La Suisse soutient ce développement positif au plus haut niveau de sa politique étrangère et de sa politique de sécurité, ainsi qu'au niveau du droit international. Il convient donc que les Etats parties se dotent de tous les moyens pour une mise en œuvre entière et rapide de cet instrument crucial. Comme les conflits actuels, nous le démontrent, notamment en Syrie, les victimes de l'emploi de ces armes ont besoin de tout notre soutien.

La crédibilité de la Convention dépend entre autre de son universalisation, mais aussi de sa mise en œuvre concrète, qui mènera à des changements positifs pour la vie des populations affectées.

Madame Chair,

My delegation warmly thanks Zambia for the organisation of this fourth Meeting of States Parties of the Convention on Cluster Munitions. The opening ceremony, yesterday, has confirmed the important role that your country is playing in this Convention.

On a more personal level, I congratulate you for your election to the presidency of this fourth Meeting of States Parties and I am grateful for the responsibility and the engagement you take for this important process. In the same way, Switzerland would like to thank Norway and its presidency of the 3MSP for its engagement during the past year.

I am particularly glad to take the floor because Switzerland is for the first time represented here as a State Party to this important Convention, which entered into force in Switzerland on 1 January this year.

I would also like to underline that Switzerland has revised its legislation to ensure the full national implementation of the Convention. This includes the revision of the law on war material, which entered into force on 1 February 2013 and which stipulates a complete ban on cluster munitions and clear sanctions in case of any violation of the law. Switzerland has also added to this law an explicit prohibition of the direct financing of the development, production or acquisition of the war material prohibited by law, including cluster munitions. If the aim of such financial transactions is to circumvent the ban on the direct financing, it is also prohibited.

Therefore, cluster munitions have been now classified in Swiss law in the category of prohibited arms, which already include nuclear, biological and chemical weapons as well as anti-personnel mines.

I would also like to commend all the States Parties, which have finalised the process of ratification since the third Meeting of States Parties. Although already eighty-three States have ratified the Convention, it is clear that the universalisation is one of the major challenges of this convention, for which we need to remain fully and steadily engaged.

As it was the case for the elaboration of the Convention and until today, you can rely on the full support of the Swiss delegation during this Meeting of States Parties and beyond of my government in the fight against cluster munitions and other explosive remnants of war.

Switzerland will remain actively engaged in the strengthening, the implementation and application of the Convention on Cluster Munitions. In order to make a really difference in the field, Switzerland has integrated its efforts to promote the Convention on Cluster Munitions

into its mine action strategy for 2012-2015. In view of the similar challenges of this regime with other instruments, in particular the Convention to ban landmines, such an approach allows for a maximum impact on the ground. This is particularly true for clearance activities and stockpile destruction as well as efforts to improve the life of survivors.

We are certainly happy with the achievements so far, but significant challenges still lie ahead. Regrettably, cluster munitions are still used in conflict settings. The number of contaminated States remains high, so as the number of victims. Important issues have to be addressed also with regard to the clearance of contaminated areas. We will elaborate more on these and other questions in our next statements.

The finalization of the implementation architecture of the Convention is also a challenge to be addressed immediately. The establishment of an ISU will allow States – in particular those most affected by cluster munitions – to benefit of a support for the implementation of the Convention as well as will allow for an independent body enabling effective co-operation between the States Parties to the Convention. Switzerland is ready to fully support the establishment of the ISU hosted by the GICHD in Geneva, in line with the decisions taken at the Second and Third Meeting of States Parties. I ensure you of the political and practical engagement of Switzerland in this regard, including the necessary financial resources.

Madame Chair,

This Convention constitutes an important step in the domain of disarmament and for a better protection of civilians. Switzerland supports this positive development at the highest level of its foreign policy and its security policy, as well as in regard to international law. It is therefore crucial that the States Parties equip themselves with all the necessary means for a full and rapid implementation of this fundamental instrument. As recent conflicts show, especially in Syria: the victims of Cluster Munitions are in dire need of our full support.

The credibility of the Convention depends, among others, on the universalisation, but also on the concrete implementation, which will lead to positive changes in the life of the affected populations.

Thank you, Madame Chair.